



Rapport annuel 2019 – 2020

1. Reprise de la fonction de président de la Commission d'élevage

Depuis le 6 avril, je suis le nouveau président de la Commission d'élevage et le successeur de Jean-Pierre Boegli qui a accompli ce travail avec succès, consciencieusement et cela durant 41 ans. Et c'est exactement dans la même ligne que je vais essayer de le remplacer. J'avais cette envie dès le début. A l'occasion de deux rencontres avec Jean-Pierre (une en Valais et une à Delémont), il m'a remis tous ses dossiers et m'a présenté la base de données Access de notre association. Je me dois de complimenter Jean-Pierre. Son travail en termes de gestion des dossiers est énorme. Il a créé une base de données Access dont je peux bénéficier à tout moment. Il m'a suffi de me familiariser avec cette base de données Access, mais Jean-Pierre était toujours là pour me conseiller. Un courrier lui était envoyé et peu après, la réponse arrivait. Il y a en fait 3 domaines sur lesquels le président de la CE doit travailler : les données de tous les chiens (Expositions et Epreuves de chasse), les données des éleveurs et les données des portées. Une fois que vous savez comment tout fonctionne, c'est facile, mais il faut encore un certain temps pour saisir toutes les données au bon endroit. Mais grâce au travail préparatoire de Jean-Pierre, tout n'est qu'à moitié difficile. Je tiens à remercier une fois encore mon prédécesseur et saluer son travail acharné.

2. Séances et décisions

2.1 Séance du 06. 04. 2019, Restaurant " Badhof ", Kreuzbuchweg 1, 6045 Meggen LU

Je n'étais présent à cette réunion qu'en tant qu'auditeur et je n'ai eu aucune influence sur ces décisions. Néanmoins, il convient de mentionner brièvement ce qui a été décidé lors de cette réunion sous la présidence de mon prédécesseur.

Élevage

Décision concernant les "Bernois" dans une portée de "Schwyzois" : La CE convient de la procédure suivante :

1. les chiots sont enregistrés comme "bernois" au LOS et reçoivent un pedigree.
2. ils peuvent être présentés à l'examen d'admission à l'élevage.
3. la couleur de la robe doit être strictement respectée conformément à la norme. (Marques de fauve pâle à intense (feu) sur les yeux, sur les joues, à l'intérieur du pelage et autour de l'anus).
4. le contrôleur d'élevage et le président de la CE doivent être informés avant l'établissement de l'avis de mise bas qu'un ou plusieurs chiots bernois se trouvent dans la portée.

Règlement d'élevage

Le nouveau RE-2019 a été approuvé par la SCS et entrera en vigueur le 1er juillet 2019, après sa publication dans les organes officiels et après l'expiration du délai d'opposition de 30 jours.

Directives d'application du RE-CCC-2005 (DA-RE-CCC-2016)

Les directives d'application doivent être remplacées par une annexe au nouveau RE-2019. Il précise les points suivants :

- les croisements entre les différentes variétés de chiens courants
- les croisements avec des races étrangères
- des "bernois" dans une portée de "schwyzois"
- les couleurs non conformes

2.2 Séance du 11.01.2020, Restaurant "Moos", Reidermoos LU

C'est la première réunion qui a eu lieu sous ma direction.

Élevage

- Un éleveur a demandé à la CE du CCC l'entrée ultérieure au LOS de trois de ses jeunes chiens issus d'une portée croisée entre un mâle "porcelaine" et une chienne courant "schwyzois". Lors de cette réunion, la CE a décidé de lui accorder cette autorisation. Bien qu'il ait mis la CE devant le fait accompli dans cette affaire, nous sommes d'avis que le CCC peut aussi profiter de ces jeunes animaux et nous y voyons aussi une opportunité, car notre élevage de chiens courants schwytzois en Suisse peut certainement utiliser ce

"renouvellement de sang". Toujours d'après la décision de la SCS du 4 juillet 2018 concernant cette portée non conforme à la réglementation, il est indiqué au point 4 : "Si les chiots sont destinés à la reproduction par le CCC, une demande correspondante doit être soumise à l'CECPA (Cercle élevage, comportement, protection des animaux) en temps voulu pour le phénotypage. Auparavant, nous devions imposer des conditions strictes à cet éleveur en raison de cet incident, mais il a confirmé qu'il respecterait dorénavant le RE en signant une lettre séparée. Il contactera bientôt la SCS concernant un phénotypage de ces chiens en tant que chiens courants schwyzois. Ils seront alors inscrits à l'annexe du LOS et s'ils sont admis lors de l'examen d'admission à l'élevage, ils pourront alors être admis à l'élevage.

Cette approche me semble être la bonne. Rien qu'au cours de l'année dernière, j'ai dû aider trois éleveurs de chiens courants schwyzois à trouver un étalon approprié, car ils cherchaient désespérément un mâle qui remplisse les exigences de notre RE en matière de consanguinité, qui ne sont par ailleurs pas particulièrement strictes.

- Un autre éleveur a demandé de pouvoir faire une portée unique avec sa chienne lucernoise qui a une queue cassée et soudée dès la naissance. Il a été autorisé à avoir cette portée sous certaines conditions. Les chiots devront donc être examinés dès la naissance par un vétérinaire et en cas d'approbation éventuelle, une radiographie de leur squelette et de leur queue devra être effectuée. Si ces radiographies, qui auront été examinées par un expert, montrent des signes d'une nouvelle "queue recourbée ou cassée", alors les chiens en question ne pourront pas être admis à l'élevage.

Solution du problème "Annexe du RE 2019"

Beaucoup se sont peut-être demandés pourquoi nous avons encore besoin d'une annexe au RE-2019. En effet, le nouveau RE stipule au point 4.7 (Croisements pour élargir la base d'élevage): "Le croisement avec des races étrangères est possible selon l'annexe". Si c'est écrit comme ça, il doit y avoir une annexe. La question se pose maintenant : pourquoi cela n'a-t-il pas déjà été inscrit directement dans le nouveau RE-2019 ? Je ne peux pas répondre à cela, car je n'étais pas là lorsque la nouveau RE a été édicté. Au moment de l'examen du RE-2019 par la SCS en mars 2019, il n'y avait pas d'appendice qui avait été approuvé par notre AD, à l'exception des Directives d'application de 2016. Nous avons donc dû permettre aux DA 2016 d'être valables un an de plus, bien que la plupart de ces DA aient été incluses dans le nouveau RE-2019.

C'est pourquoi la CE a décidé, lors de cette réunion, d'insérer ces précisions directement dans le RE-2019 au point 4.7. Cela signifie que nous devons soumettre le nouveau RE à la SCS et que le RE-2019 deviendra alors probablement le RE-2020 ou 2021.

Concernant les couleurs de robe non conformes et les "bernois" dans une portée de "schwyzois", la CE est d'avis que ces détails devraient être consignés dans le „Mémento pour le contrôleur des portées" et le „Mémento pour l'admission à l'élevage", afin qu'il reste possible d'apporter des modifications et des ajouts à tout moment sans devoir à chaque fois demander l'avis de la SCS.

Nous n'avons donc plus besoin d'une annexe.

Les propositions susmentionnées seront soumises à l'approbation de l'AD du CCC 2020. Si elles sont acceptées, elles iront à la SCS, qui devra à nouveau approuver notre RE. Mais ce n'est qu'une formalité. Dès que je recevrai le feu vert, je vous transmettrai les informations et vous informerai de la date d'entrée en vigueur du RE.

Mémentos

Nous avons 3 mémentos différents qui ont été mis à jour par moi, c'est-à-dire adaptés au nouveau RE. En outre, j'ai dû faire des ajouts individuels, comme expliqué ci-dessus, dont je discuterai à l'AD.

3. Divers

- Je demande à tous les **propriétaires de mâles** de m'informer immédiatement si leur mâle n'est plus en vie ou s'ils ne veulent plus l'utiliser pour des saillies.
- Je demande également à tous les **éleveurs** qui savent qu'ils ne feront plus d'élevage de m'en informer.
- Je demande à tous les **acheteurs de chiens courants mâles**, même s'ils ne veulent pas participer directement à la vie du club, de faire en sorte que leurs chiens soient au moins admis à l'élevage, afin que nous puissions aussi agir activement contre notre étroite base d'élevage. Votre chien sera alors inscrit dans ma base de données et sera publié sur Internet. Peut-être que quelqu'un sera content de ce chien.
- Je ne trouve pas très constructif pour la cause des chiens courants que des membres de nos rangs s'expriment négativement sur des éleveurs. On trouve toujours quelque chose de négatif à dire et je suis sûr que chaque éleveur veut obtenir le meilleur résultat de reproduction et fait un effort en conséquence. Si quelqu'un n'est pas satisfait d'un éleveur, il vaut mieux qu'il le dise directement à l'éleveur ; ou mieux encore: au lieu de critiquer, il peut commencer à faire lui-même un peu d'élevage et ainsi tout ira pour le mieux !
- **Elevage à l'étranger** : Voici une pratique parfois critiquable: l'affiche d'élevage est prêté à des personnes qui ne sont pas membres de notre club.

Dans le nouveau RE de la SCS de 2016, il est dit à l'art. 3.4.2. clairement et sans ambiguïté...

a) "Dans des cas justifiés et sur demande écrite de l'éleveur, le club de race peut exceptionnellement autoriser l'élevage d'une seule portée dans un chenil étranger, soit à temps plein, soit à temps partiel. La demande doit être soumise au club de race avant que la chienne ne soit saillie.

b) "Si le lieu d'élevage n'est pas un chenil régulièrement inspecté par un club de race, il doit être pré-inspecté par le club de race avant que l'autorisation ne soit accordée".

Il y a toujours des spécialistes qui veulent s'épargner l'achat d'un affixe d'élevage et élever des portées avec l'affixe d'élevage d'un ami ou d'un parent. Je ne suis pas prêt à tolérer cela plus longtemps. Selon le point a, cela est exceptionnellement possible, c'est-à-dire pour moi une seule fois et seulement dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Je voudrais donc maintenant conclure en remerciant les membres et les contrôleurs de la Commission d'élevage. Sans eux, je ne serais pas en mesure d'exercer ma fonction de président de la CE. Je suis tributaire de leur travail consciencieux et de leur engagement actif. D'ailleurs, je suis toujours reconnaissant pour les critiques constructives et les suggestions d'amélioration.

Georg Burchard, Président de la Commission d'élevage
Turtmann en mars 2020

COMMISSION D'ELEVAGE

CONTRÔLEURS DES PORTEES

Georg Burchard, Président
Fritz Keller, Grisons
Eric Sarrasin, Romandie
Daniel Oggier, Haut-Valais
Gottfried Bärtschi, Mittelland
Piercarlo Poretti, Tessin
Martial Engel, Nord-Ouest Suisse
Erni Pascal, Suisse Centrale
Sven Dörig, Président Central

Grisons: Walter Jäger, Leo Duschèn
Haut-Valais: Daniel Oggier, Georg Burchard
Mittelland: Ernst Burkhard, Walter Rothenbühler
Nord-Ouest Suisse: Denis Huguelet, Martial Engel
Romandie: Eric Sarrasin, Luca Zarzani
Suisse Centrale: Erni Pascal, Paul Annen
Tessin: Carlo Bono, Piercarlo Poretti

4. Statistiek – Statistique – Statistica - 2019

4.1 Admissions / Ankorungen / Ammissionone

VARIETE	SEXE	Total	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59
B	M	4										1	3		
B	F	5						2	1		1	1			
J	M	3								2					1
J	F	4									1	1	2		
L	M	3								1		1		1	
L	F	7	1			1			1	2	2				
S	M	2									1		1		
S	F	1								1					
Total		29	1			1		2	2	6	5	4	6	1	1

4.2 Statistique / Statistik / Statistica

1982	175	1987	99	1992	73	1997	69	2002	42	2007	56	2012	39	2017	37
1983	104	1988	108	1993	71	1998	51	2003	56	2008	42	2013	40	2018	38
1984	96	1989	108	1994	47	1999	54	2004	65	2009	59	2014	48	2019	29
1985	116	1990	88	1995	100	2000	73	2005	51	2010	57	2015	54		
1986	89	1991	66	1996	64	2001	61	2006	57	2011	53	2016	40		

4.3 Inscriptions au LOS / Eintragungen ins SHSB / Iscrizioni alla LOS

Nombre de chiots par variété / Anzahl Welpen pro Varietät / Numero di cuccioli

Variétés	Mâles	Femelles	Total	%
Bernois	7	13	20	27.4%
Jura	10	2	12	16.4%
Lucernois	15	8	23	31.5%
Schwytzois	7	11	18	24.7%
Total	39	34	73	100%

Nombre de portées par canton / Anzahl Würfe pro Kanton / Numero di figliate

Canton	Total	Bernois	Jura	Lucernois	Schwytzois
BE	1	1			
GR	2	1		1	
LU	2	1		1	
SZ	2		1		1
JU	2			1	1
VS	4			3	1
Total	13	3	1	6	3

4.4 Erfolglose Deckakte / Saillies sans suite / Monte senza esito :

6 ou 31.5%

4.5 Nombre total de chiots / Anzahl Welpen / Numero di cuccioli

1981	359	1986	308	1991	189	1996	146	2001	164	2006	172	2011	125	2016	86
1982	262	1987	302	1992	191	1997	221	2002	226	2007	139	2012	119	2017	108
1983	278	1988	284	1993	228	1998	133	2003	151	2008	181	2013	90	2018	74
1984	340	1989	288	1994	184	1999	188	2004	165	2009	176	2014	135	2019	73
1985	328	1990	266	1995	221	2000	168	2005	131	2010	143	2015	101		

